

RELEVÉ DE DECISIONS

COMITÉ UNIQUE DE
CONCERTATION16 juin 2016
A Gimel les Cascades

Membres de droit présents

Raymond MAGE	Olivier GARCIN	Jean Paul GRADOR
Gérard TAVERT	Roland MARON	Françoise TAVERT
Bernadette CALMETTES	Alain CHEZE	Pierre BEYSSERIE
André CHANONAT	Gérard COIGNAC	Dominique MABARET
Sylvie DEGERY	Henri JAMMOT	

Membres invités

Christelle DURAND – Conseil régional
 Dominique ROUCHER – Conseil départemental
 Janine POUJOL- Elue à Masseret
 Alain SENTIER-maire de Gimel
 Fabienne GARNERIN – Parc Naturel Régional de Millevaches

Techniques

Christelle DURAND
 Dominique ROUCHER
 Laure MARTINIE

Excusés

Pierre TRESMONTAN	Betty DESSINE	Maxime ESTRADE
Jean François POUMIER	Christine DUBECH	Gille ESTRADE
Elie BOUSSEYROL	Michel JAULIN	Francis CHALARD
Jean Marc CHIRIER	Vivianne DANTONY	Maxime BALLER
Eric BELLOUIN	Lucile BENESTEAU	
Michel BREUILH	Cécile COSTE	

Ordre du jour

Le Président du Comité est excusé et a délégué la présidence au vice président du Syndicat Mixte du Pays de Tulle, Monsieur Gérard Coignac.

Validation relevé de décisions du dernier comité de programmation

Le comité valide le relevé de décisions.

1- Cooptation de nouveaux membres

La cooptation de deux nouveaux membres est proposée au titre du collège privé du comité :

- Pour représenter le secteur des sport loisirs de pleine nature : Sylvie Degery désignée par la Station Sport Nature Vézère Monédières
- Pour représenter le secteur du numérique : Hélène Rome désignée par Cyber Corrèze.

Le comité valide ces cooptations.

2- Examen des révisions du règlement intérieur

Les modifications du règlement intérieur du comité consistent en un renforcement de son rôle. En effet, dans le cadre du développement local intégré voulu par la commission européenne et l'ex Région Limousin, plusieurs missions lui échoient :

- Au titre de Leader : l'engagement des dossiers, le pilotage de la stratégie notamment le suivi financier et le rôle de garant du respect des politiques nationales et européennes
- Au titre du contrat de cohésion territorial(CCT) : émettre un avis sur les dossiers inscrits
- Au titre du dispositif Actions Economiques Territorialisées (AET): émettre un avis consultatif sur les dossiers inscrits
- Au titre des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) : présélectionner les dossiers inscrits au CCT ou Contrat Territorial d'Aménagement (CTA) qui pourront bénéficier de l'enveloppe de crédits territoriaux FEADER/FEDER (hors Leader)

3- Examen de 2 projets prétendant à des aides régionales au titre du dispositif Actions Economiques Territorialisées

a) Création d'un bâtiment pour l'accueil d'une activité de fabrication de meubles / fabrication et pose de menuiseries – Commune du Lonzac

Henri Jammot, maire de la commune du Lonzac présente le projet.

Il s'agit de construire un bâtiment de 250 m2 sur la ZA de la Montade pour l'accueil d'une activité de fabrication de meubles, fabrication et pose de menuiseries. Il fait état des conclusions de l'étude préalable menée par le CMA : la pertinence du projet sur la zone de chalandise et sa viabilité sont vérifiées.

Monsieur Beysserie demande des précisions quand au choix de ne pas avoir recours à un atelier relais.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit ici de répondre au plus vite à une opportunité de développement d'un nouveau service sur la commune.

Financeurs	Montant € HT	%
Région (AET 20%)	24 849 €	20 %
Autofinancement	99 395 €	80 %
Coût HT du projet	124 244 €	100 %

Le comité unique de concertation délibère après que Monsieur JAMMOT représentant la commune du Lonzac ai quitté la salle et alloue une note de 15/20 au projet. Les membres du comité font état de la difficulté de noter ce projet dans la mesure où l'investissement est communal et le porteur de projet économique privé.

Le CUC donne un avis favorable à l'opération.

b) Rénovation aménagement d'un bâtiment pour l'accueil d'une activité boucherie-charcuterie - Commune de Masseret

Janine Poujot, adjointe au maire présente le projet.

Suite au départ à la retraite du boucher de la commune au 31 décembre 2015, et au choix de ne pas louer le local privé professionnel à un tiers, la commune a souhaité faciliter la relance de l'activité en engageant une démarche pour la recherche d'un repreneur et la réalisation de travaux de restructuration d'un bâtiment(une grange dans le cœur de bourg).

Elle précise que la boucherie avant 2015 faisait vivre 3 personnes et proposait une activité conserverie et traiteur. Ces services font défaut à la population locale notamment pour le service traiteur utilisé par les personnes dépendantes de la commune. Elle précise que le chiffre d'affaires prévisionnel est estimé à 130 000€. Les travaux devraient être finalisés à la fin du mois. Une étude conduite par le CMA a permis de valider la pertinence du projet sur sa zoner de chalandise, sa cohérence, la bonne adéquation entre le porteur de projet et son projet et sa viabilité prévisionnelle.

Christelle Durand indique que les interventions FEADER et AET sont sous réserve de l'instruction de la demande d'aide (les montants sont à affiner).

Financeurs	Montant € HT	%
Région (AET)	32 594 €	15.2 %
FEADER	94661€	44.1%
Conseil départemental	20 000€	9.3%
Réserve parlementaire	3 000€	1.4%
Autofinancement	64 395 €	30 %
Coût HT du projet	214 650 €	100 %

Le comité unique de concertation délibère après que Madame Pujol, représentant la commune de Masseret ai quitté la salle et alloue une note de 16.5/20 au projet.

Le CUC donne un avis favorable à l'opération et sélectionne ce dossier au titre des ITI

4- Examen de 2 projets inscrits au Contrat de cohésion Territoriale de la Région et prétendant aux Investissements Territoriaux Intégrés

a) Projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Tulle – Tulle agglomération

Laure Martinie présente le projet.

Il s'agit de l'investissement dans une structure immobilière de regroupement pluridisciplinaire à Tulle sur le site de l'ESPE avec des besoins fonctionnels en surface exprimée de l'ordre de 740 m² répartis en 9 cabinets individuels et 3 cabinets à usages polyvalent pour accueillir les professionnels de santé réunis au sein de l'association Tulle Santé. Cette association a œuvré pour définir un projet de santé local reposant sur un travail de pluridisciplinarité autour des axes périnatalité et gériatrie. Cet élément conditionne la labellisation Maison de Santé pluridisciplinaire.

Les membres du comité débattent du projet. Dominique Albaret se questionne sur l'absence d'un ophtalmologiste. Il est précisé que les projets MSP, maison de santé pluridisciplinaire sont construites avec les forces en présence en l'occurrence aucun ophtalmo ne fait partie de l'association.

Les membres du comité conviennent que le regroupement des professionnels est indispensable pour garantir les reprises. Le maintien de l'offre de santé est capital.

Partenaires financiers	Montant en €	Pourcentage en %
Conseil Régional ALPC	81 749.23	4.41*
FEADER mesure 743	453 600.00	24.49**
Etat FNADT	285 000.00	15.39
Autofinancement Tulle agglomération	1 031 795.77	55.71
Total	1 852 145.00	100

*Soit 6.81 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 1 200 000 €

**Soit 37.8 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 1 200 000 €

Le comité unique de concertation délibère après et alloue une note de 18/20 au projet.

Le CUC donne un avis favorable à l'opération et sélectionne ce dossier au titre des ITI

b) Projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Corrèze – Tulle agglomération

Laure Martinie présente le projet.

Il s'agit de l'investissement dans une structure immobilière de regroupement pluridisciplinaire à Corrèze (partie non construite de l'ancienne usine GMC) avec des besoins fonctionnels en surface exprimée de l'ordre de 608 m² répartis en 9 cabinets individuels et 2 cabinets à usages polyvalent pour accueillir les professionnels de santé réunis au sein de l'association des professionnels de santé du Pays de Corrèze. Cette association a œuvré pour définir un projet de santé local reposant la prise en charge pluridisciplinaire de la personne âgée et des patients atteints d'affections longue durée et un travail en faveur des professionnels de santé.

Christelle Durand indique que les fonds européens et régionaux pourront être engagés uniquement après avis favorable du comité régional de sélection des projets de maisons de santé qui se réunira fin septembre 2016. Elle indique que les précisions quant à la prise en charge des recettes dans le plan de financement seront apportées dans les meilleurs délais.

Partenaires financiers	Montant en €	Pourcentage
Conseil Régional ALPC	73 404.50	5.37*
FEADER mesure 743	453 600.00	33.16**
Etat FNADT	220 000.00	16.08
Autofinancement Tulle agglo	620 903.01	45.39
Total	1 367 907.51	100

*Soit 6.12 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 1 200 000 €

**Soit 37.8 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 1 200 000 €

Le comité unique de concertation délibère après et alloue une note de 18/20 au projet.

Le CUC donne un avis favorable à l'opération et sélectionne ce dossier au titre des ITI

5- Etat d'avancement Leader 2014-2020 et examen de la convention de mise en œuvre et de ses annexes

Laure Martinie présente un état des lieux de l'avancement de la mise en œuvre du programme :

- Un règlement d'aide validé (à la marge, l'ASP pourra nous demander de préciser certains points)
- Plus de 40 demandes d'aide reçues
- Des porteurs de projet en difficulté face aux retards de mise en œuvre
- Une mobilisation des GALs Limousins pour accélérer la signature de la convention.

L'assemblée prend connaissance des courriers alertant le président de Région et l'organisme payeur l'Agence de Service et de Paiement (ASP).

Elle rappelle les conditions du démarrage effectif de la programmation : la signature de la convention de mise en œuvre, des règles établies en termes de montage des plans de financements, le logiciel de gestion des crédits.

La convention de mise en œuvre est présentée ainsi que ses annexes. Les modifications apportées au règlement d'aide ainsi qu'à la maquette financière sont validées.

Pierre Beysserie indique que des difficultés similaires sont rencontrées par les bénéficiaires de la DJA, selon lui les porteurs de projets sont trompés.

Christelle Durand indique qu'un comité d'appui Leader se réunira en 1^{ère} quinzaine de juillet en présence d'élus régionaux. Elle indique qu'une coordinatrice Leader prendra ses fonctions très prochainement et que le Député européen Jean Paul Denot a alerté Monsieur le Foll concernant les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre du programme LEADER.

Divers

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Coignac lève la séance et indique que le prochain comité devrait se tenir le 16 septembre prochain en fin de journée.